



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

UFR DE MÉDECINE

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-1 et L. 613-2

Vu le décret n° 2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier

Vu les pièces justificatives produites par M. PIERRE-EMMANUEL CHAMMAS, né le 23 mai 1991 à MONTPELLIER (034), en vue de son inscription au Diplôme Interuniversitaire Chirurgie de la Main

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE CHIRURGIE DE LA MAIN**

est décerné à **M. PIERRE-EMMANUEL CHAMMAS**

au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Le titulaire

/07C4X20181464

Le Directeur de l'UFR Médecine



Michel Mondain

Fait à Montpellier, le 22 août 2019

Pour le Président de l'Université de Montpellier et par délégation

Le Vice-Président chargé de la Formation
et de la Vie Universitaire

Jean-Patrick RESPAUD